

# **15e session de l'Assemblée générale de l'UICN Christchurch, Nouvelle-Zélande, 11-23 octobre 1981**

## **15/4. LA PLANIFICATION DE L'ENVIRONNEMENT**

RECONNAISSANT que l'importance de mesures globales de conservation est soulignée dans la Stratégie mondiale de la conservation et que l'importance de l'évaluation des écosystèmes, les stratégies de conservation régionales, nationales et locales ainsi que les études d'impact sur l'environnement y sont mises en relief;

RAPPELANT l'accent mis sur la planification environnementale globale dans le programme triennal de l'UICN, comme mesure initiale à prendre dans le cadre de la Stratégie mondiale de la conservation ;

CONVAINCUE que la conservation et le développement durable sont compatibles, et qu'un des buts principaux de l'Union est d'intégrer la conservation à la planification du développement et à la prise de décisions;

AFFIRMANT que les objectifs de la planification environnementale doivent inclure la conservation, l'amélioration ou la restauration des ressources naturelles et soutenir les valeurs culturelles dans le processus de développement;

L'Assemblée générale de l'UICN, réunie du 11 au 23 octobre 1981 à Christchurch, Nouvelle-Zélande, pour sa 15e session:

RÉAFFIRME l'engagement pris par l'Union de soutenir les nations dans l'élaboration de politiques, de stratégies et de plans ayant pour but le développement durable, et de les aider à obtenir l'expertise nécessaire;

DEMANDE INSTAMMENT aux organes de financement de contribuer aux frais d'élaboration de mesures appropriées de législation, d'éducation, de planification et de développement et de reconnaître spécifiquement la planification environnementale comme moyen d'intégrer les principes de la conservation au développement; et

DEMANDE EN OUTRE INSTAMMENT à toutes les nations - d'évaluer soigneusement les projets et programmes des secteurs publics et privés pour s'assurer qu'ils visent au développement durable, de fournir les structures juridiques et administratives, et de prévoir la participation publique.